

# Technocentre

Projet de création d'une installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs à Fessenheim (Haut-Rhin)

Débat public du 10 octobre 2024 au 7 février 2025

[www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim](http://www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim)

## La gestion de l'eau et les rejets liquides

Le débat public du projet Technocentre se déroule en amont du dépôt des dossiers de demande d'autorisation. C'est-à-dire qu'il se déroule alors que les études de conception d'avant-projet détaillé sont encore en cours et se poursuivront jusqu'en 2025. L'objectif de cette phase conception d'avant-projet détaillé est de finaliser les choix des procédés et d'étudier ensuite leur intégration au sein de l'installation.

En parallèle, l'étude d'impact environnemental est en cours d'élaboration. Elle fera partie du dossier de demande d'autorisation environnementale qu'EDF prévoit de déposer en 2025. Cette étude décrira notamment les enjeux liés à la gestion de l'eau (prélèvements et rejets) lors du chantier de construction de l'installation d'une part et lors de sa période de fonctionnement d'autre part.

Les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides seront ainsi encadrés par l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale qui sera pris par le préfet du Haut-Rhin à la suite de l'instruction par la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Grand Est du dossier de demande d'autorisation environnementale.

La conception du projet Technocentre est prévue pour limiter à un niveau extrêmement faible les rejets et éviter les impacts sur la santé.

Sur la base des données disponibles à date, cette fiche présente les différents besoins en eau et décrit les mesures prévues pour la gestion de l'eau, en phase chantier comme en phase d'exploitation. Les éléments partagés dans ce support sont des estimations préliminaires, susceptibles d'évoluer dans le cadre des études en cours dans le cadre de la phase de conception détaillée de l'installation.

### Les prélèvements d'eau

Comme toute installation industrielle, le Technocentre utilisera de l'eau pour couvrir différents usages. Il est prévu que cette eau soit pompée dans le château d'eau du site, sur un foncier de propriété EDF situé de l'autre côté de la route départementale 52.

L'alimentation de ce château d'eau est réalisée depuis la nappe phréatique. Cette eau, alimente plusieurs réseaux au sein de l'installation : le réseau de protection incendie, le réseau d'eau potable et les réseaux d'eau utilisés pour les procédés industriels.



Château d'eau du site de Fessenheim.

## Phase chantier

En phase chantier, les besoins en eau sont estimés à 85 000 m<sup>3</sup> au total sur les 5 années du chantier. Des mesures particulières sont envisagées pour optimiser la consommation d'eau en phase chantier. On peut citer par exemple :

- la récupération des eaux de pluie pour le lavage des engins et des véhicules ;
- la récupération et la réutilisation des eaux de lavage des toupies pour la fabrication du béton ;
- des actions de sensibilisation du personnel afin de réduire la consommation d'eau potable.

### CHIFFRE CLÉ

Estimation du besoin en eau sur les 5 années du chantier

**85 000 m<sup>3</sup>**

## Phase fonctionnement

En phase fonctionnement, le Technocentre utilisera de l'eau pour différents usages :

- les besoins industriels (décontamination éventuelle, refroidissement du four, nettoyage de locaux par exemple) ;
- les besoins en eau potable ;
- la capacité de lutte contre l'incendie.

### CHIFFRE CLÉ

Estimation du besoin en eau en phase fonctionnement

**120 000 m<sup>3</sup>**  
par an



Ces besoins représentent environ 1% des prélèvements effectués dans la nappe phréatique pour couvrir les différents usages sur la commune de Fessenheim et les 4 communes avoisinantes (Balgau, Blodelsheim, Roggenhouse et Hirtzfelden).

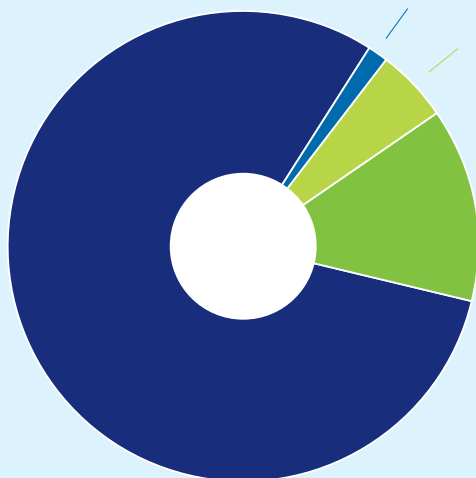
**Répartition des volumes par usages en m<sup>3</sup> sur la commune de fessenheim et les 4 communes avoisinantes**

**8 498 425 (60,6%)**  
Irrigation

**155 682 (0,7%)**  
Énergie

**523 367 (2,2%)**  
Eau potable

**1 413 656 (36,5%)**  
Industrie et activités économiques (hors irrigation, hors énergie)



source : [bnpe.eaufrance.fr](http://bnpe.eaufrance.fr)  
données 2022

## ■ Les rejets d'effluents liquides

Il n'y aura pas de rejets liquides radioactifs dans le milieu naturel. Tous les effluents radioactifs liquides issus des procédés seront en effet collectés et évacués vers une filière dédiée, a priori le centre de traitement par incinération de l'usine de Centraco. La collecte de tous les effluents radioactifs liquides permet ainsi d'éviter tout rejet radioactif liquide dans le milieu naturel.

Concernant les **eaux de pluies**, les **eaux issues de procédés industriels conventionnels** et les **eaux d'extinction d'incendie**, celles-ci seront collectées, éventuellement traitées, puis contrôlées avant rejet

dans le milieu naturel, en aval de l'usine hydraulique de Fessenheim. Étant donné les processus mis en œuvre pour la gestion de ces effluents (débits, temps de séjours dans des bassins ou bâches de neutralisation), il est prévu d'avoir des rejets liquides à température ambiante dans le milieu naturel sans aucune action spécifique.

Concernant les eaux usées liées aux usages du personnel (sanitaires, douches, réfectoire...), celles-ci seront envoyées pour traitement, comme c'est déjà le cas pour la centrale de Fessenheim, vers la station d'épuration de Nambenheim.

Effluents	Origine	Modes de traitement	Estimation préliminaire
<b>Eaux usées liées aux usages du personnel</b>	Sanitaires, douches, réfectoire	Rejet vers la station d'épuration de Nambenheim	<b>Environ 8 750 m<sup>3</sup>/an</b>
<b>Eaux de pluie</b>	Eaux de pluie provenant de surfaces de voiries et d'espaces verts	Collecte, traitement éventuel et contrôle avant rejet	<b>Le volume du bassin d'orage est de 6 900 m<sup>3</sup></b>
	Eaux de pluie provenant de toitures	Collecte et contrôle avant rejet	
<b>Eaux issues de procédés industriels conventionnels</b>	Eaux de refroidissement du four, eaux de nettoyage de locaux conventionnels...	Collecte, traitement et contrôle avant rejet	<b>Environ 27 000 m<sup>3</sup>/an</b>
<b>Eaux d'extinction incendie</b>	Eaux à évacuer des différentes zones en cas d'incendie	Les voies de collecte et de traitement sont spécifiques à chaque zone	

# La gestion de l'eau au Technocentre

Schéma de principe simplifié.

